

Cristina Fernández dénonce le harcèlement judiciaire sous le gouvernement de Macri



Buenos Aires, 3 février, (RHC).- La vice-présidente de l'Argentine, Cristina Fernández, a déposé ce lundi deux plaintes contre l'administration fédérale des recettes publiques, AFIP, et accusé cette institution de harcèlement pendant le mandat de Mauricio Macri.

Les deux requêtes montrent que des fonctionnaires de l'AFIP ont agi en tant qu'équipe spéciale, en coordination avec secteurs du pouvoir judiciaire. Ces fonctionnaires auraient opéré dans la clandestinité pour tenter une action en justice à son encontre.

La première plainte a été déposée auprès du tribunal fédéral de Rio Gallegos, dans la province de Santa Cruz, et la seconde devant l'AFIP.

Dans le premier document, de 73 pages, Cristina Fernández nie catégoriquement l'existence de la dette cours d'exécution et demande donc le rejet de l'exécution dans son intégralité.

Le second document, signé par l'avocat Carlos Beraldi, l'ex-présidente argentine

(2007-2015) demande la nullité de tout ce qui a été fait par l'AFIP et des titres exécutifs qui ont résulté de ces procédures.

Cristina Fernández a dénoncé l'organisation d'une campagne de persécution féroce et inédite sous le mandat de Mauricio Macri.

Elle estime que les actions entreprises à son encontre s'étaient produites dans le cadre d'un procès de Lawfare ou guerre judiciaire.

Ce processus, a-t-elle écrit, est axé sur la destruction des opposants politiques par l'utilisation illégale de procédures judiciaires et administratives par des fonctionnaires et des secteurs du pouvoir judiciaire, en parfaite coordination avec d'importants médias.

Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/213555-cristina-fernandez-denonce-le-harcelement-judiciaire-sous-le-gouvernement-de-macri>



Radio Habana Cuba